41e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN
13 AU 21 MARS 2027
BULLETIN D'INSCRIPTION

A REMPLIR EN LETTRES MAJUSCULES

Nom, Prénom : Pseudonyme :

E-mail :

Téléphone : ……..
Adresse : ……
Code postal : Ville : ……

ŒUVRES ADMISES

Voir l'article 2 du règlement 2027

Réservé à la SAD	Titre de l'œuvre exposée	Technique - Matière	Format - Taille	Prix de Vente (€) (une œuvre « réservée » maximum)
+1 petite œuvre			**Maximum 25x25 cm**	

En vue de la sélection par le Comité artistique, prière d'envoyer des photos numériques de bonne qualité représentant les œuvres proposées par fichier jpeg dont le nom sera le titre de l'œuvre à : ***sadourdan@gmail.com***

DROITS D'EXPOSER

Les droits d'exposer sont fixés à **30 €** pour les adhérents à la SAD et à **60 €** pour les non-adhérents. *(Voir l'article 3 du règlement 2027).*
Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de la SAD d'un montant de :……€
Je, soussigné....., déclare avoir pris connaissance en totalité du règlement 2027 et déclare en accepter les dispositions.

Signature, précédée de la mention « *Lu et approuvé* » :

RAPPEL

Le dépôt des œuvres s'effectuera le mercredi 10 mars 2027 de 14 h 00 à 19 h 00
au Centre culturel René Cassin, rue des Vergers Saint-Jacques - 91410 Dourdan
Renvoi du bulletin et du chèque d'inscription **avant le 12 janvier 2027 dernier délai** à :
Nicole VIDEUX, 2 rue du Lavoir - 91410 ROINVILLE-SOUS-DOURDAN.
Photos numériques (haute définition) à envoyer à l'adresse : *sadourdan@gmail.com*
(Le dossier ne sera validé qu'à réception du chèque d'inscription).
Pour tous renseignements, secrétariat SAD : 06 08 47 83 25 - *sadourdan@gmail.com*

PERMANENCES

Je serais susceptible d'assurer une (des) permanence(s) :

Date(s), heures : ……

✂----------

PROCURATION ÉVENTUELLE

Je, soussigné ……, autorise ……
À effectuer en mon nom le retrait de mes œuvres **le dimanche 21 mars à partir de 18 h 00 et au plus tard à 19 h 00**.

Signature :

Afin de mettre à jour nos fichiers d'adresses et si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez être informé(e) de nos différents événements, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées internet à l'adresse suivante : ***sadourdan@gmail.com***

Si vous ne souhaitez pas que votre adresse postale figure au catalogue, merci de nous en faire part.

41e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN

Centre Culturel René CASSIN,
rue des Vergers Saint-Jacques, 91410 Dourdan

RÈGLEMENT 2027

Le salon sera ouvert au public du samedi 13 mars au dimanche 21 mars 2027 tous les après-midi de 14 h 00 à 19 h 00 et de 10 h 00 à 19 h 00 le samedi 13 mars, le dimanche 14 mars, le samedi 20 mars et le dimanche 21 mars.

Le vernissage aura lieu le samedi 13 mars à 18 h 00.
Invité d'honneur pour la peinture : Olivier DESVAUX.
Pour la sculpture : hommage à Danièle DEKEYSER.

▪ ART. 1- INSCRIPTIONS

L'exposition est ouverte à tous les artistes, **graphistes, peintres, graveurs et/ou sculpteurs**, adhérents SAD ou non adhérents, dans la limite des possibilités d'accrochage compatibles avec une excellente présentation générale.
Les bulletins d'inscription devront parvenir **avant le 12 janvier 2027** à :
Nicole VIDEUX
2, rue du Lavoir
91410 ROINVILLE-SOUS-DOURDAN
accompagnés obligatoirement du montant des droits d'exposer par chèque libellé à l'ordre de la SAD.

▪ ART. 2- OEUVRES ADMISES

Peintures, dessins, estampes (toute technique, tout style). Le nombre d'œuvres est limité à **3** par exposant pour des formats de 1 à 12, **2** pour des formats de 15 à 30 et à **1** pour des formats du 40 au 120 (max). (*Voir au dos*).
Sculptures (toute technique, tout style). Le nombre de sculptures **accompagnées impérativement de leurs socles** est limité à **3**, les œuvres de petite taille peuvent être exposées en vitrine dans la limite de l'espace disponible.
Les toiles doivent être exposées sans cadre. Les sous-verres doivent être encadrés de baguettes (les pinces sont interdites). Sous peine d'être refusée, toute œuvre doit être pourvue d'un système d'accrochage correct et doit porter au dos le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que le prix de vente.
Seules sont admises les œuvres originales (pas de copie).
Le Comité artistique du salon, présidé par Christoff DEBUSSCHERE, composé de professeurs, d'artistes, de membres qualifiés de l'association et de personnalités réputées pour leurs compétences artistiques, **se réserve le droit de ne pas exposer certaines œuvres**. Seules les œuvres indiquées sur la notice d'inscription dans les conditions prescrites pourront être déposées.
L'œuvre présente au catalogue devra être exposée au Salon.

▪ ART. 3- DROITS D'EXPOSER

Les droits d'exposer sont fixés **à 30 €** pour les adhérents à la SAD et à **60 €** pour les non-adhérents. Les droits d'inscription des personnes refusées seront renvoyés par courrier. Les exposants retenus seront prévenus par mail et recevront des invitations au salon une quinzaine de jours avant.

▪ ART. 4- DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres s'effectuera **impérativement le mercredi 10 mars, de 14 h 00 à 19 h 00 au Centre culturel**.
Les œuvres apportées après cette date ne seront pas acceptées.
L'accrochage sera réalisé par les membres habilités de la SAD.
Les œuvres exposées ne pourront être retirées que le **dimanche 21 mars à partir de 18 h 00 et au plus tard à 19 h 00**.

▪ ART. 5- PERMANENCES

Il est souhaitable et recommandé que les exposants participent aux permanences du salon.

▪ ART. 6- VENTES D'ŒUVRES

En cas de vente, l'artiste versera **15 %** de son montant sous forme de don à la SAD. Des listes des prix de vente des œuvres seront à la disposition du public en divers endroits du salon. Le catalogue de la liste des exposants sera proposé sur le site de l'exposition.
L'exposant déclare être en conformité avec la réglementation en vigueur concernant les ventes.

▪ ART. 7- ASSURANCES

La SAD décline toute responsabilité concernant les œuvres exposées en cas de vol, incendie, perte, détérioration ou non-retrait à la date prévue. **L'exposant s'engage à assurer ses biens et renonce à recourir contre la SAD, en accord avec ses assureurs, pour tous les dommages pouvant atteindre ses biens.**

▪ ART 8- PRIX ET REMISE DES PRIX

(a) Les prix du salon, dotés par la SAD d'un montant de **250 €** pour la peinture et de **250 €** pour la sculpture sont attribués par le jury du Salon présidé par Christoff DEBUSSCHERE ; (b) les autres prix sont dotés et attribués par les organismes soutenant l'exposition ; (c) les prix du public (peinture et sculpture) seront soumis aux suffrages du public et dotés chacun d'un montant de **100 €.**
Un bulletin de vote sera donné à chaque visiteur pour participer à l'élection des lauréats des prix du public (c).
Les prix (a) et (b) seront remis le **samedi 13 mars à 18 h 00**, à l'occasion du vernissage.
Les prix du public (c) seront remis le **dimanche 21 mars à 18 h 00.**
Il serait souhaitable que les artistes exposants soient présents au vernissage le **samedi 13 mars** pour la remise des prix.

▪ ART. 9

Participer à l'exposition implique pour tout artiste-exposant d'accepter sans réserve le présent règlement.
Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :
……..

CALENDRIER 2027

Mardi 12 janvier		Date limite impérative d'inscription
Mercredi 10 mars	14 h 00 - 19 h 00	Dépôt des œuvres
Samedi 13 mars	10 h 00 - 19 h 00	Accueil du public
Samedi 13 mars	18 h 00	Vernissage et remise des prix
Lundi 15 mars au vendredi 19 mars	14 h 00 - 19 h 00	Accueil du public
Samedi 13, dimanche 14, samedi 20, dimanche 21 mars	10 h 00 - 19 h 00	Accueil du public
Dimanche 21 mars	18 h 00	Remise des prix du public
Dimanche 21 mars	À partir de 18 h 00 et jusqu'à 19 h 00	Retrait impératif des œuvres

41e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN

GRILLE DES FORMATS DE TABLEAUX

(à titre indicatif)

N°	F-Figure	P-Paysage	M-Marine	Nombre de tableaux admis
0	18 x 14 cm	18 x 12 cm	18 x 10 cm	
1	22 x 16 cm	22 x 14 cm	22 x 12 cm	
2	24 x 19 cm	24 x 16 cm	24 x 14 cm	
3	27 x 22 cm	27 x 19 cm	27 x 16 cm	
4	33 x 24 cm	33 x 22 cm	33 x 19 cm	3 tableaux
5	35 x 27 cm	35 x 24 cm	35 x 22 cm	
6	41 x 33 cm	41 x 27 cm	41 x 24 cm	
8	46 x 38 cm	46 x 33 cm	46 x 27 cm	
10	55 x 46 cm	55 x 38 cm	55 x 33 cm	
12	61 x 50 cm	61 x 46 cm	61 X 38 cm	
15	65 x 54 cm	65 x 50 cm	65 x 46 cm	**ou**
20	73 x 60 cm	73 x 54 cm	73 x 50 cm	2 tableaux
25	81 x 65 cm	81 x 60 cm	81 x 54 cm	
30	92 x 73 cm	92 x 65 cm	92 x 60 cm	
40	100 x 81 cm	100 x 73 cm	100 x 65 cm	
50	116 x 89 cm	116 x 81 cm	116 x 73 cm	**ou**
60	130 x 97 cm	130 x 89 cm	130 x 81 cm	1 tableau
80	146 x 114 cm	146 x 97 cm	149 x 89 cm	
100	162 x 130 cm	162 x 114 cm	162 x 97 cm	
120	195 x 130 cm	195 x 114 cm	195 x 97 cm	

Pour les formats non standards se rapprocher de ces dimensions en calculant la surface.
Les formats non respectés seront refusés.